

Délibération n° 25-0704

CFVU DU 10 JUILLET 2025

DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION DES MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET COMPÉTENCES 2025-2026 DES MASTERS HISTOIRE ANCIENNE (MBM22) ET LETTRES CLASSIQUES (MBZ22)

- **La commission formation et vie universitaire du conseil académique de l'Université Bordeaux Montaigne, en sa séance du 10 juillet 2025 réunie sous la présidence de Monsieur Frédéric Hoffmann, vice-président de la CFVU,**

Vu le code de l'éducation,

Vu les statuts en vigueur de l'Université Bordeaux Montaigne,

Le quorum ayant été constaté en début de séance,

DÉCIDE

Article 1

Par la présente délibération, la commission formation et vie universitaire de l'Université Bordeaux Montaigne approuve les modalités de contrôle des connaissances et compétences 2025-2026 des masters histoire ancienne (MBM22) et lettres classiques (MBZ22).

Article 2

Madame la directrice générale des services est chargée de l'exécution de la présente délibération.

Article 3

La présente délibération sera transmise à Monsieur le recteur de la région académique Nouvelle-Aquitaine, recteur d'académie de Bordeaux, chancelier des universités d'Aquitaine. Elle sera publiée sur le site internet de l'université conformément aux dispositions statutaires relatives à la publication des actes règlementaires de l'université Bordeaux Montaigne.

- *Délibéré par la commission formation et vie universitaire, à Pessac, le 10/07/2025.*

Présents	13
Représentés	13
Abstention(s)	9
Suffrages exprimés	17
Pour	9
Contre	8

Le Président de l'Université Bordeaux Montaigne,

Signé

Alexandre PERAUD.

Publié le :

Transmis à Mme la Rectrice de l'Académie de Bordeaux :